

Quote-part - Gestion des matières résiduelles MRC des Pays-d'en-Haut 2025

FICHE SYNTHÈSE - SAINTE-ANNE-DES-LACS

Mise en contexte

Environ 40 % des dépenses de la MRC proviennent de la gestion des matières résiduelles, soit un peu plus de 11,5 M\$. Ce service comprend notamment la collecte et la disposition des matières pour le compost, le recyclage, les déchets ultimes et les encombrants.

En 2025, les quotes-parts (incluant dépenses d'opération, d'administration, dette) se chiffrent à 7,4 M\$. On parle d'une variation de la quote-part (QP) de 645 654 \$ (soit 9,5 % par rapport à 2024).

Faits saillants qui influencent la structure de coût des GMR cette année

- L'écart de coût provient principalement de l'augmentation due aux contrats de service. L'indexation des différents contrats est calculée généralement en fonction de l'augmentation de l'IPC et des coûts de carburants.
- L'impact des nouveaux contrats de collecte et transport est sur 12 mois pour 2025 comparativement à quatre mois (de septembre à décembre) en 2024.
- Ces nouveaux contrats reposent désormais sur une facturation basée sur le nombre d'unités d'occupation. L'ancien contrat reposait sur le concept de points de collectes. La conversion de l'ancien système vers celui du paiement par unité d'occupation a eu des impacts différents d'une municipalité à l'autre. L'impact a été plus important dans les municipalités sur le territoire desquelles il y a beaucoup de lieux d'apport volontaire.
- La croissance du nombre de résidences (2 % à l'échelle de la MRC, mais avec des différences notables entre les municipalités) et de commerces à desservir. D'où l'importance de la tarification incitative avec le déploiement de la tarification ICI.
- Certaines municipalités choisissent de desservir des chemins à accès restreint. Le coût de collecte sur ces chemins de desserte par pickup est très élevé. Les municipalités qui désirent convertir les chemins *pickup* (CPU) en lieux d'apport volontaire, doivent en aviser la MRC avant le 1^{er} juillet 2025, afin de faire modifier le contrat pour l'année suivante.
- La réforme de la collecte sélective au Québec transfère la responsabilité des matières recyclables des municipalités aux entreprises via Éco Entreprises Québec (ÉEQ), sous le principe de responsabilité élargie des producteurs (REP). Ainsi, le coût du contrat de Tricentris (1 M\$) et l'achat des bacs de récupération seront désormais pris en charge directement par ÉEQ. 2025 est donc une année charnière pour la MRC qui reçoit la dernière compensation financière de RECYC-QUÉBEC, tout en débutant la nouvelle entente ÉEQ. Ce croisement des deux ententes crée un revenu exceptionnel estimé à 2,6 M\$ qui est affecté graduellement aux réductions de quotes-parts entre 2024 et 2028 pour atténuer les hausses de coûts des contrats.



Quote-part - Gestion des matières résiduelles MRC des Pays-d'en-Haut 2025

FICHE SYNTHÈSE - SAINTE-ANNE-DES-LACS

Variation des QP

Pour Sainte-Anne-des-Lacs, la QP GMR s'établit à **527 469 \$**, soit une variation de **+ 2,6 %** (+13 376 \$).

Explications

Cette variation s'explique par plusieurs facteurs :

Facteurs qui augmentent la variation :

➤ L'augmentation des coûts des nouveaux contrats :

- Déchets :
 - collecte/transport : +3 %
 - élimination (encombrants ⁽¹⁾ inclus) : +2 %
- Récupération :
 - collecte/transport : +5 %
- Matières organiques :
 - collecte/transport : +18 %
 - traitement : +14 %
- Encombrants⁽¹⁾ : collecte/transport : -11 %

(1)Les encombrants sont toujours enfouis!

➤ +130 unités d'occupation (UO) soit +5,4 % pour un total de 2 540 UO.

➤ Le facteur chemins *pickup* indique des coûts de contrats de 62,7 k\$.

➤ Dans le cadre du renouvellement de contrats de collecte/transport, le facteur de conversion en point de collecte est de 124,3 %, soit au-dessus de la moyenne de la MRC qui est de 119 %.

Facteurs qui réduisent la variation :

➤ Dans le cadre de l'entente ÉEQ, Sainte-Anne-des-Lacs connaîtra une réduction de sa QP de **78 156 \$**.

